



**Et maintenant...
Comment intégrer tous ces aspects dans sa
gestion ?**

**Inscrire le bois mort et la
libre évolution dans les
documents de gestion !?**

Gestion forestière : un cadre bien défini

Qu'est ce que le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) ?

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole est une déclinaison de la politique forestière nationale et de ses objectifs, adaptée aux spécificités des forêts privées régionales. Il a pour objectif de définir les règles de gestion durable pour les forêts privées de la région.

Il encadre la rédaction des documents de gestion durable en **forêt privée** (Plans Simples de Gestion, Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlements Types de Gestion) qui doivent lui être conformes. A ce titre, il constitue le document de référence pour leur agrément.

Le PSG est le document principalement utilisé (40% de la forêt privée régionale)



Le schéma régional de gestion sylvicole de la forêt privée

Révision du SRGS pour mise en conformité avec le nouveau contrat régional forêt-bois 2018-2028 cosigné entre l'Etat, la région et Fibois BFC :

- Rédiger un SRGS unique Bourgogne-Franche-Comté
- Structure du document selon modèle national pour cohérence vis-à-vis des propriétaires et professionnels concernés par plusieurs régions
- Besoin d'adapter les règles aux enjeux contemporains : changement climatique, carbone, paysage, ...



Un travail collectif

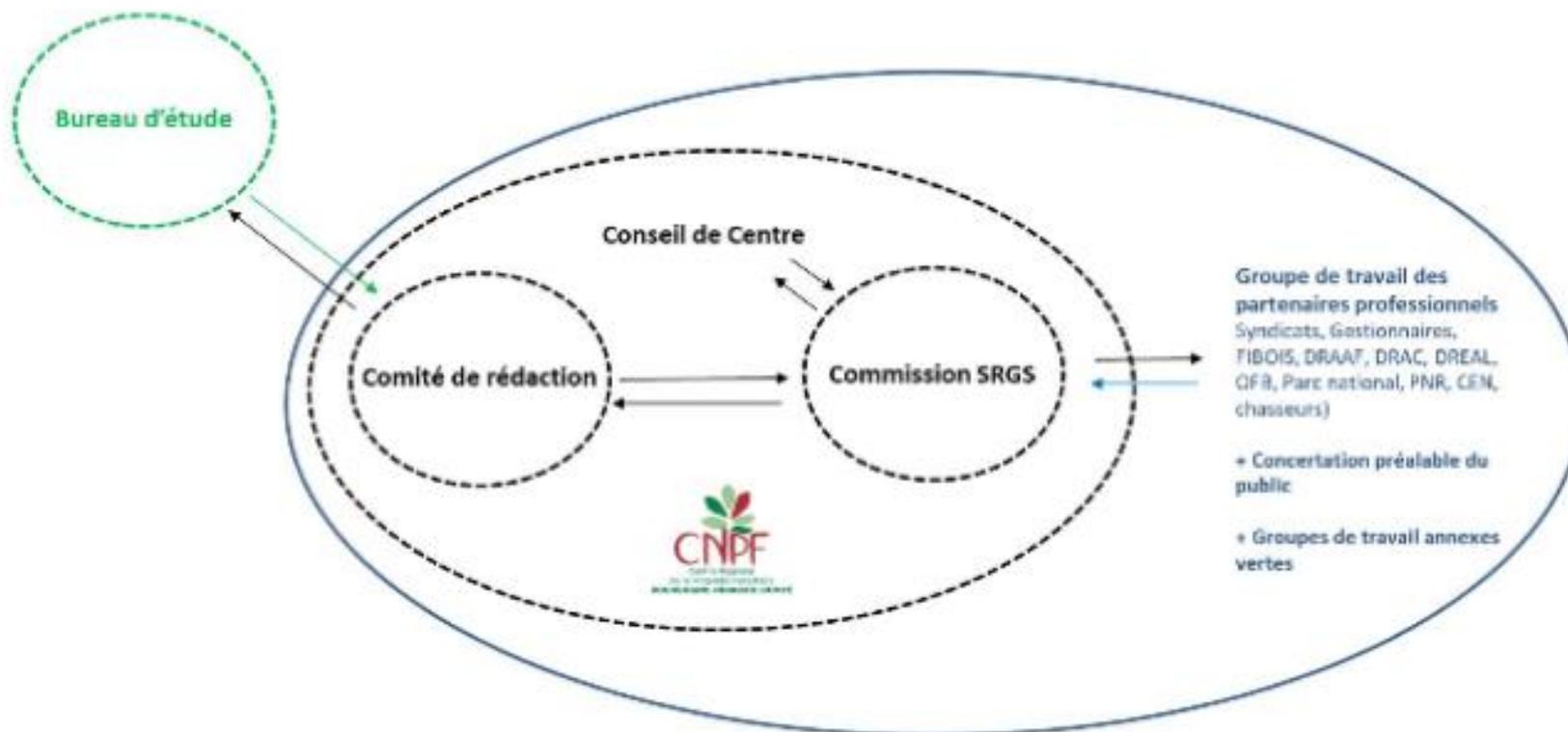


FIGURE 1- CONCERTATION



Peuplements, traitements et itinéraires

Partie III – Itinéraires techniques

- Grille d'analyse pour choisir le bon traitement en fonction des objectifs du propriétaire
- Itinéraires techniques détaillés
- Création de nouveaux itinéraires : Moindre intervention, Expérimentation, Sylvi-trufficulture
- Diamètres d'exploitabilité proposés par essence



Une grande diversité des traitements...

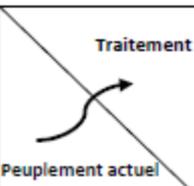
Traitement  Peuplement actuel		Peuplement objectif										
		Futaie régulière			Peupleraie	Futaie irrégulière		Mél Futaie-Taillis	Taillis	Moindre intervention	Vocation mixte	Expérimentation
		Futaie régulière (re)boisement & Transformation	Futaie régulière régénération naturelle	Conversion en futaie régulière	Populiculture	Futaie irrégulière & futaie jardinée	Conversion en futaie irrégulière	Traitement en mélange futaie-taillis (dont TSF & "conversion")	Traitement en Taillis simple ou fureté	Libre évolution, sénescence, vieillissement, attente, ...	Pré-bois, sylvitrufficulture, sylvo-pastoralisme, autre	Expérimentation
Futaie régulière	<i>FRE</i>	1.2	1.1	--	1.4	--	1.3	R	R	Dans une limite de 10% de la surface du document de gestion, voir détail en fiche 7.0	8.0	9.0
Peupleraie	<i>PEU</i>	2.2	--	2.3 (a)	2.1	--	2.4 (a)	R	R			
Futaie irrégulière (& futaie jardinée)	<i>FIR</i>	3.3		3.2	3.4	3.1	--	R	R			
Mélange futaie-taillis (& TSF vrai)	<i>MFT</i>	4.4		4.1	4.5	4.2		4.3.1	R			
Taillis fureté	<i>TAF</i>	5.2	5.1	5.6	--	5.3	4.3.2					
Taillis simple	<i>TAS</i>						5.5.1 (b)					
Peuplements clairs, accrus	<i>ACC</i>	6.1	6.2	6.6	6.3		6.4	6.5 (b)				
Terrain nu à reboiser, landes, (*)	<i>TNU</i>	1.2	1.1	--	1.4	--	--	--	6.5 (b)	Uniquement pour l'itinéraire 7.0 Attente et suite à coupe rase		

FIGURE 26- MATRICE DES POSSIBILITES



... avec des itinéraires de « moindre intervention », voire sans...

7.0

Traitement réf. & Itinéraire sylvicole	Description simplifiée, nature des interventions, critères de distinction	Compléments techniques
Parcelles volontairement sans intervention		
<p>- Libre évolution, sénescence</p>	<p>- Aucune intervention sylvicole n'est programmée dans les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ilots de sénescence (0,5 ha < surface < 10 ha), - réserves forestières (surface > 10 ha), - arbres repérés dans les trames de vieux bois (épars). <p>Ce sont des surfaces forestières dans lesquelles les arbres peuvent accomplir la totalité de leur cycle de vie naturel jusqu'à leur effondrement et décomposition complète.</p> <p>- Ces zones à vocation biologique ne peuvent pas devenir des réserves de gibier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Possible dans les peuplements âgés qui abritent une part significative d'espèces spécifiquement forestières : oiseaux, chauves-souris, insectes, mousses, lichens et champignons. - Cet itinéraire a du sens s'il s'inscrit dans le long terme. - Dans la limite de 10 % de la surface forestière du DGD. Cette limitation ne s'applique pas aux parcelles situées dans les aires de protection forte au sens de la définition de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030. Il s'agit de la zone de cœur du parc national, réserves naturelles nationales et régionales, réserves biologique, les APPB, APPG, APPHN, réserves nationales de chasse et de faune sauvage, sites du conservatoire des espaces naturels (acquis ou gérés). Elle ne s'applique pas non plus si une convention est signée (exemple Natura 2000) entre le propriétaire et l'Etat, l'Europe, le CNPF, la Région et un organisme scientifique (CNPF, INRAe, FCBA, CEN) pour le suivi de ses forêts. - Coupes possibles pour la mise en sécurité des biens et des personnes.



... ou des forêts qui patientent !

Parcelles avec interventions ou récolte différées		
- Vieillessement	- Les diamètres d'exploitabilité seront supérieurs au maximum de la fourchette recommandée dans le tableau des diamètres d'exploitabilité (Voir § 4 de la partie III du SRGS) sur les diamètres d'exploitabilité	- Les itinéraires de gestion choisis par le rédacteur du document de gestion sont suivis avec les mêmes rotations et prélèvements prévus dans les itinéraires de référence jusqu'à atteindre les diamètres d'exploitabilité objectif.
- Attente	- Parcelles non exploitables (exemple : diamètres d'exploitabilité non atteignables sur la durée du document de gestion et sur station pauvre)	- Le rédacteur de DGD est invité à préciser les raisons qui expliquent ce choix.
	- Parcelles difficilement exploitables ou moyens techniques non adaptés (exemple pente très forte, milieu humide, ...)	
	- Observation du comportement du recru naturel avant d'envisager une plantation	Prévoir un suivi de l'évolution de la régénération naturelle, des travaux en sa faveur (ouverture de cloisonnements sylvicoles, dégagements, ...). Fixer une échéance conforme à la réglementation en vigueur pour envisager une plantation en enrichissement voire en plein.
	- Autre motivation	A préciser par le rédacteur du document de gestion
Dans tous les cas		
<ul style="list-style-type: none"> - La régulation du gibier fera l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil de Centre qui pourra s'opposer à la mise en place d'un itinéraire de moindre intervention. - Les itinéraires de cette fiche ne sont pas applicables dans les parcs et enclos de chasse. - Le suivi de ces parcelles par le CNPF et tout organisme scientifique est vivement conseillé pour les enseignements qui pourront en être tirés. 		



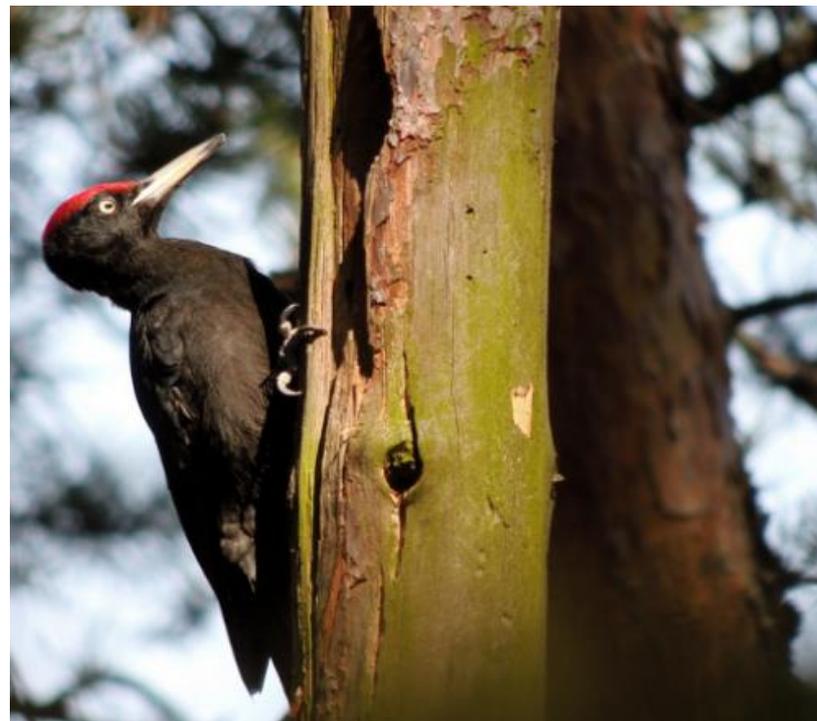
Les documents de gestion durable

- Plans simples de gestion
 - Règlements type de gestion
 - Codes de bonnes pratiques sylvicoles
- + des filets de protection
- RAA
 - L 124-5 CF
 - Réglementation sur le défrichage



Qui prend l'initiative (ou propose) ?

- Propriétaire !!
- Gestionnaires (experts, coopératives, autres gestionnaires)
- Rédacteur des DGD
- CNPF lors d'une visite conseil ou l'instruction de plan de gestion



Pourquoi ?

- Sensibilité du propriétaire
- Conscience de la responsabilité environnementale du propriétaire
- Demande de la certification forestière
- Leviers (encouragements du PNR, pression sociale, demande de l'animateur Natura 2000...)



Comment, où ?

- Autour d'un lieu remarquable de sa forêt
- Instinct
- Opportunisme
- Mais pas trop près des chemins et accès
- À l'aide d'un outil de diagnostic adapté : Indice de Biodiversité Potentielle...



L'IBP, en bref

outil d'aide à la gestion qui permet d'évaluer la capacité d'accueil de sa forêt

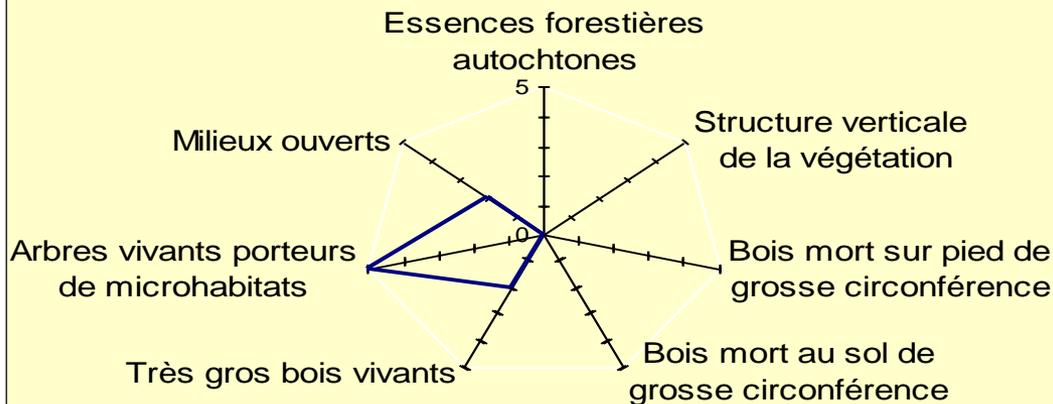
- Observation simple et rapide
- Pas d'inventaire d'espèces, nécessitant des connaissances taxonomiques
- Indicateur avec 10 facteurs à observer
- Cartographie possible



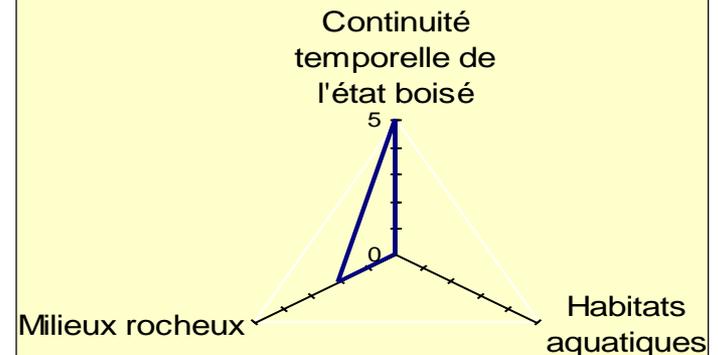
Les 3 étapes de l'IBP

- Description de 10 facteurs après visite de 15-20 minutes par point de 1 ha
- Calcul de l'IBP immédiat : cote de 0, 1, 2 ou 5 par facteur
- Visualisation des résultats et interprétation

IBP - facteurs liés au peuplement et à la gestion forestière

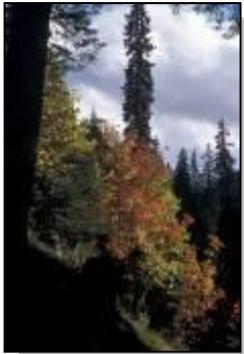


IBP - facteurs liés au contexte



7 facteurs liés à la gestion

Végétation



B - structure verticale de la végétation



A – essences autochtones



C - gros bois morts sur pied



D - gros bois morts au sol



E - TGB vivants



F - arbres vivants porteurs de dendromicrohabitats

Bois mort et dendromicrohabitats

7 facteurs liés au peuplement et à la gestion forestière



G - milieux ouverts
Habitat associé

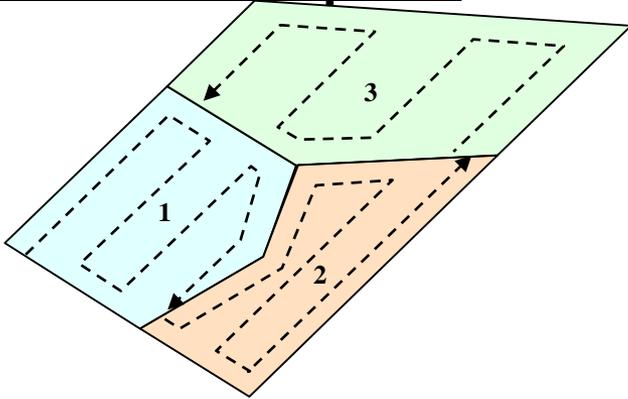


Ancienneté de l'état boisé

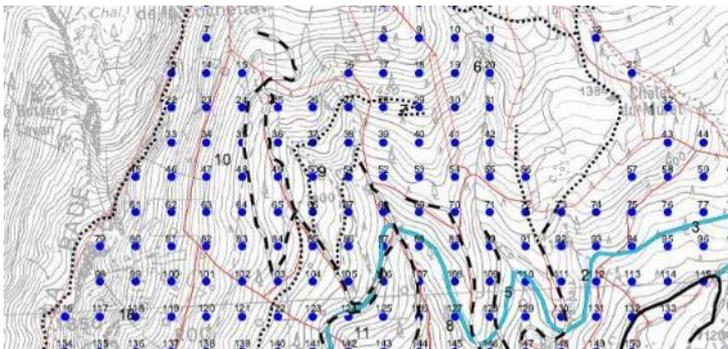


Méthodologie

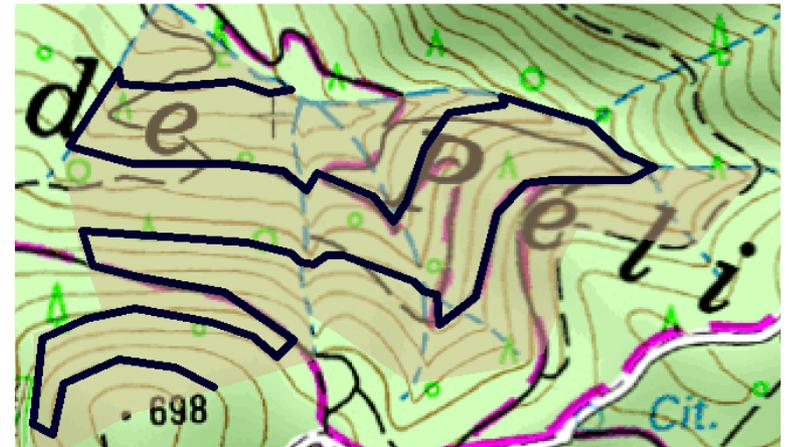
Parcours en plein



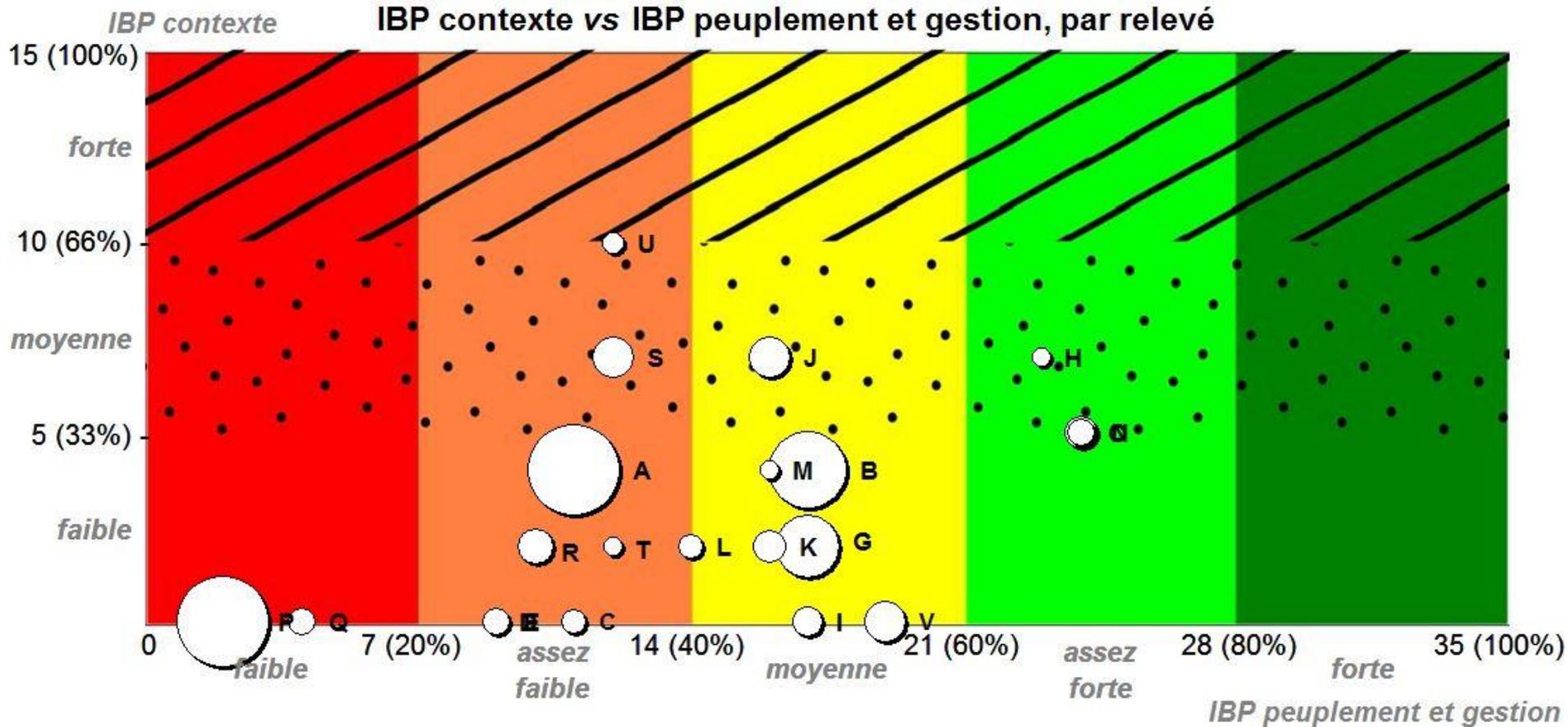
Echantillonnage systématique



Parcours partiel



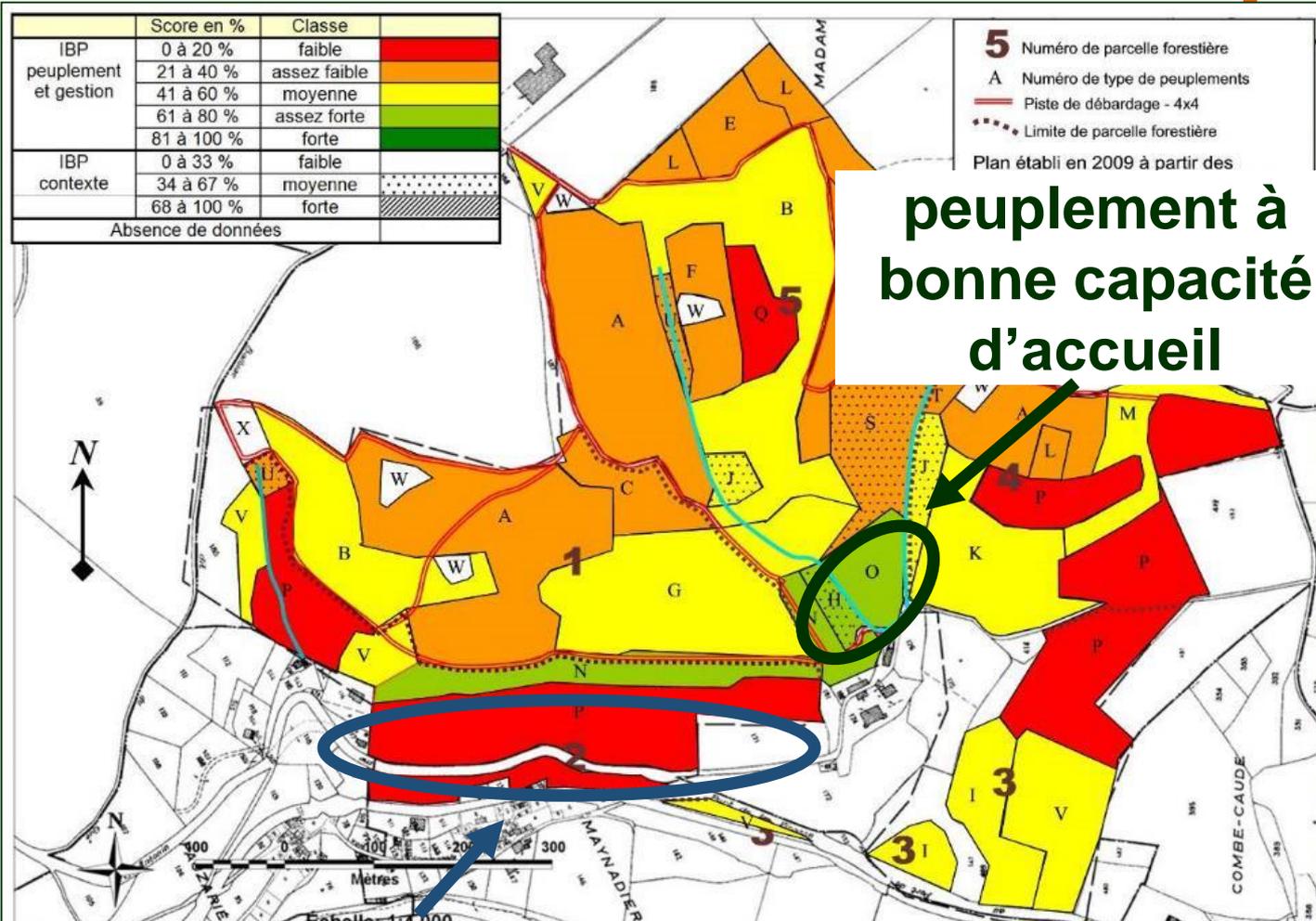
Diagnostic d'une propriété



Chaque cercle représente un type de peuplement (A à V)
avec une taille proportionnelle à la surface du type



Résultat à l'échelle d'une propriété



peuplement à
bonne capacité
d'accueil

Résultats
IBP par
peuplement

peuplement à faible capacité
d'accueil

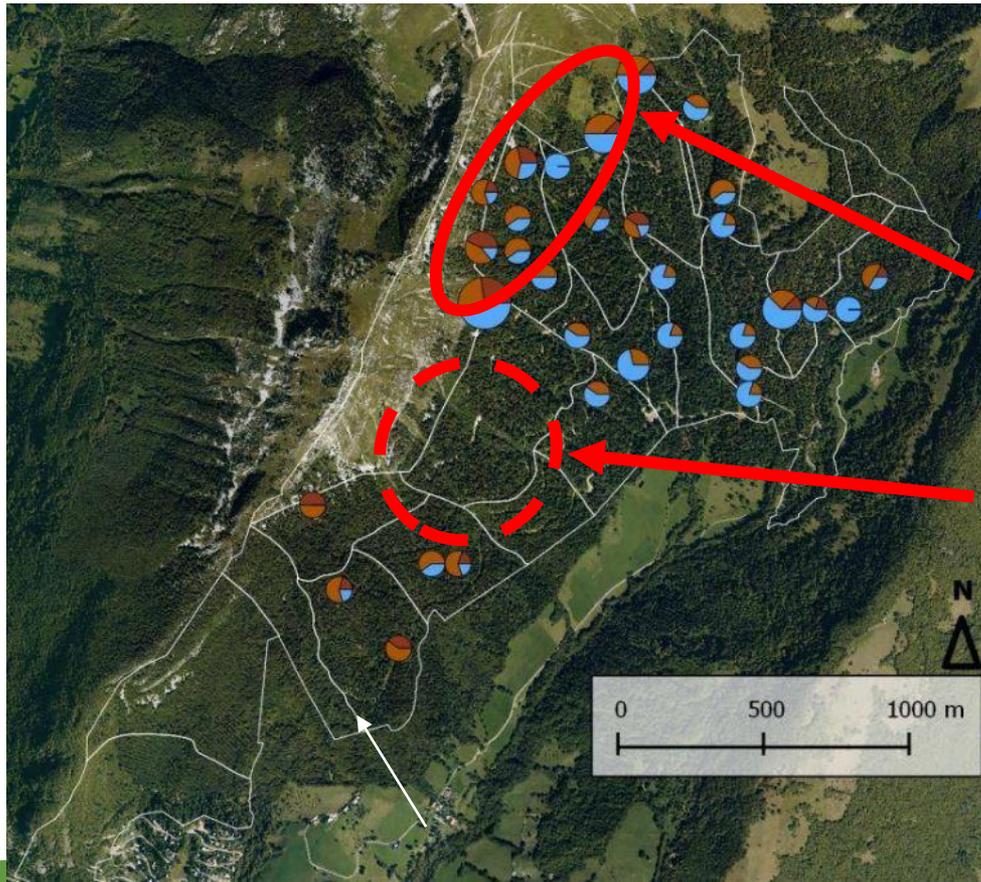
Source :
CRPF Occitanie



Mettre en avant certains facteurs

Echantillonnage 1 placette / ha :

facteurs bois mort de grosse circonférence sur pied ● au sol ●
et très gros bois ●



Éléments de diagnostic utiles
pour la gestion à venir

ilots de sénescence potentiels

discontinuité spatiale des TGB
et bois mort

Source : PNR massif
des Bauges



Pour conclure : laissons-le !





Soraya Bennar, Hugues Servant CNPF BFC

Photo et illustrations
Anne Geneix © CNPF
Céline Emberger © CNPF
Bernard Petit © CNPF
Sylvain Gaudin © CNPF
Florent Gallois © CNPF
Olivier Martineau © CNPF

Pour l'IBP, exposé inspiré de
C. EMBERGER²,
L. LARRIEU^{2,3} & P. GONIN¹
¹CNPF-IDF - ²CRPF Occitanie - ³INRA Dynafor

